

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 530**16 mai 2003****SOMMAIRE**

ABN AMRO Target Click Funds, Sicav, Luxembourg-Kirchberg	25400	Fialux, S.à r.l., Luxembourg	25412
Alib S.A., Grevenmacher	25394	Financière 07 S.A.H., Luxembourg	25428
Aluxia, Sicav, Luxembourg	25396	Financière Steewee S.A.H., Luxembourg	25434
B.L.I. Participations S.A., Luxembourg	25416	Finanter Incorporation S.A.H., Luxembourg	25426
Bagnoles S.A., Luxembourg	25429	First Nevada Holding S.A.H., Luxembourg	25428
Barotek, S.à r.l., Rodange	25404	Folio S.A.H., Luxembourg	25429
Bellombre S.A.H., Luxembourg	25418	Game Invest S.A., Strassen	25422
Betzdorf Investments International S.A.H., Luxembourg	25440	Gapping Investments Holding S.A., Luxembourg	25419
Beverage S.A., Luxembourg	25428	Gef Real Estate Holding S.A., Luxembourg	25418
Bluedoor Holding S.A., Luxembourg	25431	Geka, S.à r.l., Clemency	25412
Brammer Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	25414	Geka, S.à r.l., Clemency	25412
Broad Development S.A., Luxembourg	25438	Health Systems European Management Holding S.A., Luxembourg	25436
Cemo Finance S.A.H., Luxembourg	25423	Hibiscus S.A.H., Luxembourg	25440
Châteauvallon Holding S.A., Luxembourg	25424	Holpa S.A., Luxembourg	25431
COFIMETAL S.A.H. (Compagnie Financière de la Métallurgie), Luxembourg	25434	HQ.SE Fund Management Company S.A., Luxembourg	25398
Cogepa S.A.H., Luxembourg	25419	Hugetex S.A.H., Luxembourg	25434
Cogest S.A.H., Luxembourg	25430	Hysope Investment S.A., Luxembourg	25427
Compagnie Financière Pascal S.A.H., Luxembourg	25432	I.P.M.C. S.A., Luxembourg	25438
Corsica Paradise S.A., Münsbach	25405	Immobilière des Sables S.A., Strassen	25421
Cosmetics World Management S.A., Luxembourg	25439	Infor-ID S.A., Luxembourg	25439
CPR Universe, Sicav, Luxembourg	25438	Ispat Europe S.A., Luxembourg	25399
Credit Suisse Equity Fund (Lux)	25400	Itach A.G., Luxembourg	25427
Cross Group Holdings S.A., Luxembourg	25419	Itema S.A.H., Luxembourg	25420
Crystal Bull Investments S.A., Luxembourg	25430	Ixus Conseil S.A., Luxembourg	25439
Cyberscouts Benelux S.A., Weiswampach	25424	KB Lux Equity Fund, Sicav, Luxembourg	25421
Dadens Holding S.A., Luxembourg	25420	KB Lux Key Fund, Sicav, Luxembourg	25425
Diversified Securities Fund, Sicav, Luxembourg	25422	Kentia Finance S.A., Luxembourg	25427
edit-Euro Protekt Dynamik III	25395	Lefebvre Investissements S.A., Luxembourg	25412
Electro-Bobinage, S.à r.l., Schouweiler	25412	Llyda-Lux S.A., Watrange	25436
Engelhorn S.A. Holding, Strassen	25423	M.D.S., Michaël Dory Station, S.à r.l., Luxembourg	25413
Eurix Europe S.A., Luxembourg	25435	Maestral Investissements S.A., Luxembourg	25429
Euro-Canadian Company for Technological Development S.A.H., Luxembourg	25425	Malaco Investments S.A., Bereldange	25432
Euronet System, S.à r.l., Bascharage	25415	Mawi, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	25417
Ferrada Holding S.A., Luxembourg	25437	Mediafinanz S.A.H., Luxembourg	25436
		Michpat, S.à r.l., Luxembourg	25402
		Moog Hydrolux, S.à r.l., Luxembourg	25417
		Moog Hydrolux, S.à r.l., Luxembourg	25417

NPB Sicav Advisory S.A., Luxembourg	25402	Steel Invest S.A., Luxembourg	25432
Nutritional Technology Development S.A., Luxembourg	25424	Suprimo Invest S.A.H., Luxembourg	25432
Peculium Holding S.A., Luxembourg	25420	Swiss Re Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	25413
PILSA, Patents, Investments & Licences S.A.H., Luxembourg	25434	Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A., Luxembourg	25413
Placinvest S.A.H., Luxembourg	25430	Syrlo S.A., Luxembourg	25430
Raphinvest S.A., Luxembourg	25437	Tenaris S.A.H., Luxembourg	25433
Revilly Investments S.A., Luxembourg	25423	Texanox Lux S.A.H., Luxembourg	25418
Richter Family Holdings Europe S.A., Luxembourg	25421	Thunder Holding S.A., Luxembourg	25436
Roxelane Holding S.A., Luxembourg	25423	Travel Ring S.A., Luxembourg	25395
Sequoia Holding S.A., Luxembourg	25424	UBAM, Sicav, Luxembourg	25427
SO.GE.PAR S.A., Luxembourg	25426	Valiant Finance S.A., Luxembourg	25425
Société Financière de Septembre S.A.H., Luxembourg	25419	Valtrans S.A., Luxembourg	25426
Société Maria-Rheinsheim S.A., Luxembourg	25431	Vector S.A., Luxembourg	25429
Sotralentz Luxembourg S.A., Luxembourg	25435	Watercreek Investments S.A., Luxembourg	25426
Star-Clean, S.à r.l., Luxembourg	25440	World Rail Company S.A., Luxembourg	25437
		Zwick Paul S.A., Schouweiler	25394

ZWICK PAUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4995 Schouweiler, 57, rue de Bascharage.

R. C. Luxembourg B 83.090.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(019941.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

ALIB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 48.297.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Grevenmacher, le 30 mai 2003

A l'unanimité l'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale accepte la démission de LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes et nomme en remplacement la LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., ayant son siège à L-2763 Luxembourg, nouveau commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

L'Assemblée Générale constate que les mandats des administrateurs sont venus à échéance. L'Assemblée générale décide à l'unanimité des voix de renouveler les mandats pour une durée des six années.

Les mandats des administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

Conseil d'Administration

- Monsieur Jos Hein, demeurant à Born, demeurant à L-6660 Born, Schlasstrooss 1, Président du Conseil d'Administration.

- Madame Henriette Hein-Lies, demeurant à L-6660 Born, Schlasstrooss 1;

- Madame Betty Hein, demeurant à L-6794 Grevenmacher, 10, route du Vin;

- Monsieur Mike Hein, demeurant à L-6660 Born, Schlosstrooss 8;

- Monsieur Carlo Hein, demeurant à L-6686 Mertert, 35, rue de Wasserbillig.

Commissaire aux comptes

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte-Zithe.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019831.3/680/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

TRAVEL RING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 50.583.

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration en date du 22 avril 2003 que:

- la nomination du 16 avril 1996 de Monsieur Tomislav Tascijevic, chef d'entreprise, né le 18 avril 1955 à Smederevo, demeurant à F-75018 Paris, 7, avenue Rachel au poste d'administrateur-délégué est confirmée. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

- dans le cadre de la gestion journalière, la société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN, ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019582.3/502/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

DIT-EURO PROTEKT DYNAMIK III, Fonds Commun de Placement.**VERWALTUNGSREGLEMENT**

Der am 17. Mai 1999 im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C unter Hinweis des Fonds DIT-LUX SMALL CAP EUROPA veröffentlichte Allgemeine Teil des Verwaltungsreglements ist integraler Bestandteil des dit-Euro Protekt Dynamik III.

Für den dit-Euro Protekt Dynamik III gelten ergänzend und abweichend die nachstehenden Bestimmungen:

Besonderer Teil

§ 26 Name des Fonds

Der Name des Fonds lautet dit-Euro Protekt Dynamik III.

§ 27 Depotbank

Depotbank ist die DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A., Luxemburg.

§ 28 Anlagepolitik

Ziel der Anlagepolitik ist es, die Anleger auf mittlere und längere Sicht an den Wertsteigerungen der Aktienmärkte der Europäischen Währungsunion (EWU) partizipieren zu lassen. Gleichzeitig soll(en) über die zeitweise überwiegende Anlage an den Rentenmärkten der EWU die jeweils ausgesprochene(n) Garantie(n) sichergestellt werden.

Dazu wird das Fondsvermögen innerhalb der Europäischen Währungsunion in Aktien, fest- und variabel verzinsliche Wertpapiere, Wandel- und Optionsanleihen, deren Optionscheine auf Wertpapiere lauten sowie Zerobonds angelegt, die auf Euro lauten. Es können jeweils bis zu 100% des Wertes des Sondervermögens in verzinsliche Wertpapiere und Aktien investiert werden.

Außerdem ist es der Verwaltungsgesellschaft gestattet, Techniken und Instrumente einzusetzen (gem. §§ 10 ff. des Verwaltungsreglements bzw. gem. S. 4 des Verkaufsprospektes unter «Derivative Instrumente») sowie flüssige Mittel zu halten.

§ 29 Risikostreuung

Ergänzend zu § 6 des Allgemeinen Teils kann die Verwaltungsgesellschaft nach dem Grundsatz der Risikostreuung bis zu 100% des Fondsvermögens in Wertpapieren verschiedener Emissionen anlegen, die von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften, von einem sonstigen Mitgliedstaat der OECD oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der EU angehören, begeben werden oder garantiert sind, sofern diese Wertpapiere im Rahmen von mindestens sechs verschiedenen Emissionen begeben worden sind, wobei die Wertpapiere aus ein und derselben Emission 30% des Nettofondsvermögens nicht überschreiten dürfen.

§ 30 Anteilscheine

Die Anteile sind in Globalzertifikaten verbrieft. Ein Anspruch auf Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.

§ 31 Basiswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis

- (1) Basiswährung des Fonds ist der Euro.
- (2) Die Depotbank ermittelt den Ausgabe- und Rücknahmepreis an jedem Bewertungstag. Festgelder werden zum Renditekurs bewertet.
- (3) Der Ausgabepreis ist innerhalb von zwei Bankarbeitstagen nach dem Bewertungstag an die Depotbank zahlbar.
- (4) Der Ausgabeaufschlag zur Abgeltung der Ausgabekosten (§ 18 Abs. 2) beträgt 5% des Inventarwerts pro Anteil. Es steht der Verwaltungsgesellschaft frei, einen niedrigeren Ausgabeaufschlag zu erheben.
- (5) Die Verwaltungsgesellschaft trägt Sorge dafür, dass in den Ländern, in denen der Fonds öffentlich vertrieben wird, eine geeignete Veröffentlichung der Anteilpreise erfolgt.

§ 32 Kosten

(1) Die Vergütung für die Verwaltung des Fonds beträgt 1,25% p.a., errechnet auf den täglich ermittelten Inventarwert. Es steht der Verwaltungsgesellschaft frei, eine niedrigere Vergütung zu erheben.

(2) Die Depotbank erhält für die Verwahrung und Verwaltung der zu dem Fonds gehörenden Vermögenswerte eine Vergütung in Höhe der unter Banken üblichen Sätze.

(3) Die Auszahlung der Vergütungen erfolgt monatlich zum Monatsende.

(4) Die Depotbank erhält über die Vergütung gem. Abs. 2 hinaus eine Bearbeitungsgebühr in Höhe von 0,125% jeder Wertpapiertransaktion, soweit dafür nicht bankübliche Gebühren anfallen. Es steht der Depotbank frei, eine niedrigere Bearbeitungsgebühr zu erheben.

§ 33 Thesaurierung der Erträge

Der Fonds schüttet die anfallenden Erträge nicht aus, sondern legt sie im Rahmen des Sondervermögens wieder an.

§ 34 Zusammenschluss

(1) Die Verwaltungsgesellschaft kann den Fonds mit einem anderen Sondervermögen luxemburgischen Rechts zusammenschließen, das aufgrund seiner Anlagepolitik unter den Anwendungsbereich von Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988 über die Organismen für gemeinschaftliche Anlagen fällt.

(2) Fasst die Verwaltungsgesellschaft einen Beschluss gem. Abs. 1, so ist dies mit einer Frist von einem Monat vor dem Inkrafttreten im Mémorial und der Tagespresse der Länder zu veröffentlichen, in denen der Fonds zum öffentlichen Vertrieb zugelassen ist. Unter Berücksichtigung des § 19 haben Anteilhaber in diesem Zeitraum die Möglichkeit, ihre Anteile kostenfrei zurückzugeben.

§ 35 Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr des Fonds beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

§ 36 Inkrafttreten

Dieses Verwaltungsreglement tritt am 21. März 2003 in Kraft.

Senningerberg, 21. März 2003.

ALLIANCE DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Luxemburg, 21. März 2003.

DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04471. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016763.2/000/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

ALUXIA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 58.913.

L'an deux mille trois, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable ALUXIA, ayant son siège social à Luxembourg, 1, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 58.913, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 260 du 28 mai 1997.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Marie-Claude Lange, employée de banque, demeurant à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Vincent Petit-Jean, employé de banque, demeurant à Mamer.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvia Sillitti, employée de banque, demeurant à Thionville.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées en date du 28 mars 2003.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

I.- Modifications statutaires:

1.- Modification de l'article 5 des statuts afin de remplacer la référence au capital minimum de «50.000.000 de francs luxembourgeois» par «EUR 1.250.000».

2.- Modification de l'article 17 des statuts afin de remplacer «BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.» par «PICTET & CIE (EUROPE) S.A.»

3.- Modification des articles 5 et 21 des statuts afin de remplacer les références à «2.000.000 FRF» par «EUR 300.000».

4.- Modification du début du point c) de l'article 22 des statuts de manière à lire:

«Dans le cadre d'une interruption des moyens de communication habituellement utilisés...», au lieu de «Dans le cadre d'une interruption des moyens de communication et de calcul habituellement utilisés...».

5.- Modification de la fin de point c) du C de l'article 23 des statuts de manière à lire:

«...cet engagement sera attribué à la masse en question et n'engagera pas la Société toute entière;», au lieu de «... cet engagement sera attribué à la masse en question étant entendu cependant que tous les engagements, quelle que soit la masse à laquelle ils sont attribués, engageront la Société toute entière, sauf accord contraire avec les créanciers;».

II.- Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les six cent quarante-quatre mille sept cent soixante-quatre (644.764) actions en circulation, trois cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (395.994) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de remplacer la référence au capital minimum de «50.000.000 de francs luxembourgeois» par «EUR 1.250.000» dans le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. (deuxième alinéa)

Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de 6 mois à partir de la date à laquelle la Société a été autorisée en tant qu'organisme de placement collectif, est équivalent en CHF (francs suisses) à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000.-).»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de remplacer les mots BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A. par PICTET & CIE (EUROPE) S.A. dans le dernier alinéa de l'article 17 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 17. (dernier alinéa)

Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec PICTET & CIE (EUROPE) S.A., ou ses filiales ou sociétés affiliées, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de remplacer les références à «2.000.000 FRF» par «EUR 300.000» dans les articles 5 et 21 des statuts.

En conséquence de cette résolution, les deux derniers alinéas de l'article 5 et le deuxième alinéa du point 6 de l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

«Art. 5. (deux derniers alinéas)

Si les avoirs nets d'une catégorie deviennent inférieurs à trois cent mille euros (EUR 300.000.-) ou l'équivalent dans la monnaie de référence de la catégorie concernée, ou si un changement dans la situation économique ou politique concernant une catégorie le justifie, le Conseil d'Administration peut décider à tout instant de liquider la catégorie concernée. Les avoirs qui n'ont pas pu être distribués aux ayants droit à la clôture de la liquidation d'une catégorie seront déposés auprès de la banque dépositaire pour une période de 6 mois à partir de la clôture de la liquidation. Après cette période, les avoirs seront déposés à la Caisse de Consignation pour le compte des ayants droit.

Si les avoirs nets d'une catégorie deviennent inférieurs à trois cent mille euros (EUR 300.000.-) ou l'équivalent dans la monnaie de référence de la catégorie concernée, ou si un changement dans la situation économique ou politique concernant une catégorie le justifie, le Conseil d'Administration peut décider de fermer une catégorie en la fusionnant dans une autre catégorie (la «nouvelle catégorie»). En outre une telle fusion peut être décidée par le Conseil d'Administration si les intérêts des actionnaires des catégories concernées le justifient. La décision de fusion est publiée et notifiée aux actionnaires concernés avant l'entrée en vigueur de la fusion et la publication ou la notification indiquera les raisons et la procédure des opérations de fusion et contiendra les informations sur la nouvelle catégorie. Cette publication ou notification sera faite au moins un mois avant la date à laquelle la fusion devient effective afin de donner aux actionnaires la possibilité de demander le rachat de leurs actions, sans frais, avant que l'opération de fusion ne devienne effective.»

«Art. 21. (huitième alinéa)

Si à un moment donné la Valeur Nette des avoirs d'une catégorie d'actions est inférieure à trois cent mille euros (EUR 300.000.-) ou l'équivalent dans la monnaie de référence de la catégorie concernée, le conseil d'administration peut décider de racheter toutes les actions de cette catégorie à leur valeur nette au jour où tous les avoirs de cette catégorie ont été réalisés.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le point c) de l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«c) Dans le cadre d'une interruption des moyens de communication habituellement utilisés pour déterminer la valeur d'un avoir du Fonds ou lorsque, pour quelque raison que ce soit, la valeur d'un avoir du Fonds ne peut être connue avec suffisamment de célérité ou d'exactitude.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le point c) du *littera C.* de l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Art. 23. (point c) du *littera C.*»

lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'une masse déterminée ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'une masse déterminée, cet engagement sera attribué à la masse en question et n'engagera pas la Société toute entière;»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, boulevard Royal, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-C. Lange, V. Petit-Jean, S. Sillitti, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, vol. 17CS, fol. 48, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

F. Baden.

(019278.3/200/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

HQ.SE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 67.910.

HQ.SE FUND MANAGEMENT REGULATIONS (and the Prospectus accordingly) have been amended as follows:
 (modifications taking effect on April 23, 2003)

Referring to the version dated February 15, 2002, the following modifications have been brought about. The name of the Management Company and the Fund have been changed. The following Articles of the Management Regulations have been amended and read as follows:

New version:

Art. 1. The Fund

HQ FUND MANAGEMENT COMPANY («the Management Company»), a «Société anonyme» under Luxembourg law, established and having its registered office in Luxembourg, will, in accordance with the present Management Regulations, manage a Luxembourg mutual fund, HQ FUND («the Fund»), divided into Sub-Funds and will issue units of joint ownership («the Units») in the form of a nominative registration in the register of unitholders.

The respective rights and obligations of the unitholders of the various Sub-Funds, the Management Company and the Depositary Bank are contractually defined by these Management Regulations.

Acquisition of a unit in a Sub-Fund entails for the holder acceptance of these Management Regulations and all their duly approved amendments.

The Fund is constituted for an unlimited period in the form of a mutual Fund governed by Part I of the Luxembourg Law of March 30, 1988 relating to undertakings for collective investment.

The Fund does not have a legal personality. The assets of each Sub-Fund are the undivided joint ownership of the unitholders of that Sub-Fund and constitute assets separate from those of the Management Company. There is neither a restriction on the amount of a Sub-Fund's assets, nor on the number of its units.

Art. 13. Management fee

The Management Company is entitled to a commission at an annual rate of 1.75%, on all sub-funds. This fee is based on the net assets of each relevant Sub-Fund. A twelfth of this rate is payable at the end of each month and based on the total net assets of each Sub-Fund of the last valuation of the respective month.

In addition:

For the HQ Fund - Swedish Equity Fund a performance fee with respect to this Sub-Fund shall be calculated daily and paid monthly in arrears at a maximum rate of 20% of the performance of the Net Asset Value of this Sub-Fund over benchmark, which is the SIXPRX (Six Portfolio Return Index). The performance fee is calculated on a so called «High Water Mark» basis, which means that a performance fee is only calculated for each performance overpassing the previous highest net asset value. However calculations will be restarted on January 1st each year (so negative performances will only be carried over a period of one year at the most).

Art. 15. Financial year, Audit

The accounts of the Fund are closed on December 31 of each year.

The Fund's accounts will be audited by an authorised independent auditor, appointed by the Management Company.

Luxembourg, 23 April 2003.

SEB PRIVATE BANK S.A.

The Depositary Bank

Signatures

HQ FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.
Signatures

Traduction française:

HQ.SE FUND REGLEMENT DE GESTION (et le Prospectus)
(modifications avec effet au 23 avril 2003)

Les modifications suivantes ont été apportées par rapport à la version du 15 février 2002.

Nouvelle version:

Art. 1. Le Fonds

HQ FUND MANAGEMENT COMPANY («la société de gestion»), société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à Luxembourg, assurera, conformément au présent règlement de gestion, la gestion d'un fonds commun de placement luxembourgeois, HQ FUND («le fonds»), divisé en sous-fonds, et émettra des parts de copropriété («les parts») sous forme d'inscription nominative dans le registre des détenteurs de parts.

Les droits et obligations respectifs des détenteurs de parts des différents sous-fonds, de la société de gestion et de la banque dépositaire sont contractuellement définis par le présent règlement de gestion.

L'acquisition d'une part dans un sous-fonds implique de la part du titulaire l'acceptation du présent règlement de gestion et de toutes ses modifications dûment approuvées.

Le fonds est constitué pour une durée indéterminée sous forme de fonds commun de placement de droit luxembourgeois régi par la partie I de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif.

Le fonds ne possède pas la personnalité juridique. Les actifs de chacun des sous-fonds sont la copropriété indivise des détenteurs de parts de ce sous-fonds et constituent des actifs distincts de ceux de la société de gestion. Ni le montant des actifs nets d'un sous-fonds, ni le nombre de ses parts ne font l'objet d'une restriction.

Art. 13. Frais de gestion

La société de gestion a droit à une commission au taux annuel de 1,75%, sur tous les sous-fonds. Cette commission est calculée sur les actifs nets de chaque sous-fonds. Cette commission, payable par douzième à la fin de chaque mois, est calculée sur le total de la valeur des actifs nets de la dernière évaluation de chaque sous-fonds pour le mois considéré.

En plus:

pour le HQ Fund - Swedish Equity Fund une commission de performance relative à ce sous-fonds est calculée tous les jours et payée mensuellement en arriéré, à un taux de maximum 20% sur la performance réalisée par ce sous-fonds au-dessus du seuil de référence qui est l'indice SIXPRX (Six Portfolio Return Index). La commission de performance est calculée sur une base appelée «High Water Mark», ce qui veut dire que la commission de performance est seulement calculée sur chaque performance dépassant la valeur nette précédente la plus élevée.

Cependant le calcul des performances sera recommencé au 1^{er} janvier de chaque année (ainsi les performances négatives seront retenues tout au plus pour une durée d'un an au maximum).

Art. 15. Exercice comptable, Vérification des comptes

Les comptes du fonds seront clôturés le 31 décembre de chaque année.

Les comptes du fonds seront vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, désigné par la société de gestion.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

SEB PRIVATE BANK S.A.

La Banque Dépositaire

Signatures

HQ FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06183. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019183.3/000/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

ISPAT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 70.427.

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration du 15 avril 2003, que M. Sudhir Maheswari a démissionné comme administrateur de la société, le 13 décembre 2002 et que M. Augustine Kochuparampil, demeurant à Ebertallee, 46b, D-22607 Hamburg (Allemagne), né le 8 juillet 1952 à Kurumannu (Kerata, Inde) est nommé comme administrateur de la société pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'année financière 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05505. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019543.3/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

ABN AMRO TARGET CLICK FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg-Kirchberg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 77.227.

Extract of the resolutions taken during the Annual General Meeting of Shareholders on February 20, 2003

1. Approval of the report of the Board of Directors, the report of the Auditor and the accounts for the period from October 31, 2001 to October 31, 2002.
 2. Full discharge is granted to the Directors and the Manager for any liabilities incurred by the SICAV for the financial year ending October 31, 2002.
 3. The Meeting ratifies the nominations of Mr Roy Scheepe, Mr Richard Goddard et Mr John Hartshorn as Directors of the SICAV for a period of one year ending at the next Annual General Meeting of Shareholders of the SICAV.
 4. ERNST & YOUNG S.A, with its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, is appointed as auditor for the SICAV for a period of one year ending at the next Annual General Meeting of Shareholders of the SICAV.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The Board of Directors

R. Goddard

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019537.3/301/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

CREDIT SUISSE EQUITY FUND (LUX), Fonds Commun de Placement.*Änderungen der Vertragsbedingungen des Anlagefonds*

Die oben erwähnte Verwaltungsgesellschaft hat mit Zustimmung der BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A. in ihrer Eigenschaft als Depotbank, beschlossen die Vertragsbedingungen des Credit Suisse Equity Fund (Lux) wie folgt zu ändern:

- Artikel 12 - Kosten des Fonds: Nach dem dritten Einschub des zweiten Abschnitts wird der folgende Einschub eingefügt: «- die eventuell für den jeweiligen Teilfonds festgelegte performance-abhängige Zusatzentschädigung, welche in den Zusätzen zum Verkaufsprospekt veröffentlicht wird;»

- Artikel 14 - Verwendung des Reinertrages und der Kapitalgewinne: Das 1. Kapitel «Anteile mit Ertragsausschüttung» wird wie folgt geändert:

«1. Anteile mit Ertragsausschüttung

Im Falle der Ausgabe von Fondsanteilen mit Ertragsausschüttung beschliesst die Verwaltungsgesellschaft für jeden Subfonds nach Ende des Geschäftsjahres, inwieweit Ausschüttungen aus den den Ausschüttungsanteilen zuzuteilenden Nettoanlageerträgen vorgenommen werden. Zudem können Gewinne aus der Veräusserung von Rechten, die zum Fonds gehören im Fonds zur Wiederanlage ganz oder teilweise zurückbehalten oder ganz oder teilweise in der Ertragsrechnung ausgewiesen und den Anlegern ausgeschüttet werden. Ausschüttungen werden normalerweise jährlich oder in den im Prospekt vorgesehenen Zeitabständen vorgenommen.»

- Artikel 15 - Änderung dieser Bestimmungen: Im zweiten Absatz wird «5 Tage nach ihrer Veröffentlichung» durch «mit ihrer Veröffentlichung» ersetzt.

- Nach dem fünfunddreissigsten Zusatz zu den Vertragsbedingungen betreffend den Credit Suisse Equity Fund (Lux) werden zwei neue Zusätze eingefügt die wie folgt lauten:

«CREDIT SUISSE EQUITY FUND (LUX) DIVIDEND EUROPE - sechsunddreissigster Zusatz zu den Vertragsbedingungen

Innerhalb dieses Subfonds soll eine möglichst hohe Kapitalrendite in Euro erzielt werden. Dabei müssen mindestens zwei Drittel des Nettofondsvermögens gemäss dem Prinzip der Risikoverteilung in Aktien und aktienähnlichen Wertpapieren (Gewinnanteilscheine, Dividendenberechtigungsscheine usw.), im Sinne des Artikels 40 (1) des Gesetzes vom 30. März 1988 bezüglich der Organismen für gemeinsame Anlagen, von Unternehmen investiert sein, die ihren Sitz in Westeuropa haben oder den überwiegenden Teil ihrer wirtschaftlichen Tätigkeit dort ausüben und die eine hohe Dividendenrendite haben bzw. erwarten lassen.

Die Auswahl der Unternehmen erfolgt unabhängig von ihrer Marktkapitalisierung (Micro, Small, Mid, Large Caps), ihrem Sektor oder ihrer geographischen Lage innerhalb Westeuropas. Dies kann zu einer geographischen oder einer sektorspezifischen Konzentration führen.

Darüber hinaus kann der Subfonds in begrenztem Umfang (bis zu 30% des Nettofondsvermögens) in Aktien und aktienähnlichen Wertpapieren (Gewinnanteilscheine, Dividendenberechtigungsscheine usw.) investieren, die den obigen Anforderungen nicht genügen, sowie, weltweit und währungsunabhängig, auch Anlagen in Wandel- und Optionsanleihen und Optionsscheinen von anderen Emittenten als den oben genannten Unternehmen tätigen, vorausgesetzt, die damit verbundenen Rechte berechtigen zum Bezug von Aktien westeuropäischer Unternehmen.

Die Referenzwährung des Subfonds ist der Euro.

Anteile des Credit Suisse Equity Fund (Lux) Dividend Europe werden, wie im gültigen Verkaufsprospekt und in dem betreffenden Zusatz zu diesem Prospekt näher beschrieben, zu den nachfolgenden Bedingungen ausgegeben:

Anteilkategorie	Währung	Mindestbestand	Erstausgabepreis	Maximale Erstausgabegebühr	Verwaltungsgebühr (pro Jahr)	Anleger- betreuungsgebühr
-----------------	---------	----------------	------------------	-------------------------------	---------------------------------	------------------------------

							(pro Jahr)
'A'	EUR	n/a	100,- EUR	5,00%	1,92%		n/a
'B'	EUR	n/a	100,- EUR	5,00%	1,92%		n/a
'D'	EUR	10 Anteile	1.000,- EUR	n/a	0,08%		n/a
'H'	CHF	n/a	100,- CHF	5,00%	1,92%		n/a
'H'	USD	n/a	100,- USD	5,00%	1,92%		n/a
'I'	EUR	3.000.000,- EUR	1.000,- EUR	3,00%	0,70%		n/a
'T'	EUR	10.000,- EUR	1.000,- EUR	n/a	1,92%		0,90%

- Fondsanteile der Klassen 'A' die gegenwärtig vom Fonds aufgelegt werden sind ertragsausschüttende Anteile. Fondsanteile der Klassen 'B', 'D', 'H', 'I' und 'T', die gegenwärtig vom Fonds aufgelegt werden, bestehen aus thesaurierenden Anteilen.

- Zertifizierte Inhaberanteile sind nur für die Klassen 'A', 'B' und 'H' erhältlich.

- Anteile der Klasse 'D' können nur von solchen Anlegern erworben werden, die einen Vermögensverwaltungsvertrag mit einer Geschäftseinheit der Credit Suisse Asset Management abgeschlossen haben.

- Das Fremdwährungsrisiko der in Schweizerfranken aufgelegten Klasse 'H' wird gegen den Schweizerfranken weitgehend abgesichert. Daneben sichert der Credit Suisse Equity Fund (Lux) Dividend Europe das Fremdwährungsrisiko der in USD aufgelegten Klasse 'H' weitgehend gegen den USD ab. Die Anteile dieser alternativen Währungsklassen unterliegen einer anderen Entwicklung des Nettovermögenswertes als die Anteile der in der Referenzwährung aufgelegten Anteilklassen.

- Sind keine Angaben zum Erstausgabepreis gegeben, so können Fondsanteile zum Nettoinventarwert gezeichnet werden (siehe Abschnitt «BETEILIGUNG AM CREDIT SUISSE EQUITY FUND (LUX)») des Verkaufsprospektes.

CREDIT SUISSE EQUITY FUND (LUX) STYLE INVEST EUROPE - siebenunddreissigster Zusatz zu den Vertragsbedingungen

Innerhalb dieses Subfonds soll eine möglichst hohe Kapitalrendite in Euro erzielt werden. Dabei müssen mindestens zwei Drittel des Nettofondsvermögens gemäss dem Prinzip der Risikoverteilung in Aktien und aktienähnlichen Wertpapieren (Gewinnanteilscheine, Dividendenberechtigungsscheine usw.), im Sinne des Artikels 40 (1) des Gesetzes vom 30. März 1988 bezüglich der Organismen für gemeinsame Anlagen, von Unternehmen investiert sein, die ihren Sitz in Westeuropa haben oder den überwiegenden Teil ihrer wirtschaftlichen Tätigkeit dort ausüben.

Je nach Marktsituation und ökonomischem Umfeld werden anhand von numerischen, vorwiegend auf historischen Daten der Aktienmärkten basierenden Modellen, die Anlagen in Wachstumswerte (Growth Stocks) und Substanzwerte (Value Stocks) unterteilt und ihre entsprechende Gewichtung innerhalb des Subfonds bestimmt.

Die Auswahl der Unternehmen erfolgt unabhängig von ihrer Marktkapitalisierung (Micro, Small, Mid, Large Caps), ihrem Sektor oder ihrer geographischen Lage innerhalb Westeuropas. Dies kann zu einer geographischen, einer sektorspezifischen Konzentration oder einer Konzentration in Wachstums- oder Substanzwerten führen.

Darüber hinaus kann der Subfonds in begrenztem Umfang (bis zu 30% des Nettofondsvermögens) in Aktien und aktienähnlichen Wertpapieren (Gewinnanteilscheine, Dividendenberechtigungsscheine usw.) investieren, die den obigen Anforderungen nicht genügen, sowie, weltweit und währungsunabhängig, auch Anlagen in Wandel- und Optionsanleihen und Optionsscheinen von anderen Emittenten als den oben genannten Unternehmen tätigen, vorausgesetzt, die damit verbundenen Rechte berechtigen zum Bezug von Aktien westeuropäischer Unternehmen.

Die Referenzwährung des Subfonds ist der Euro.

Erfolgsbezogene Zusatzentschädigung («Performance Fee»)

Neben der Verwaltungsgebühr steht der Verwaltungsgesellschaft für den Credit Suisse Equity Fund (Lux) Style Invest Europe eine erfolgsbezogene Zusatzentschädigung («Performance Fee») zu, welche auf Basis der Nettoinventarwerte der jeweiligen Anteilklasse täglich errechnet wird.

Die Performance Fee beträgt 10% der positiven Differenz zwischen der prozentualen Entwicklung des Nettoinventarwertes pro Anteil der jeweiligen Anteilklasse und der prozentualen Entwicklung des Referenzindex MSCI Europe Index. Die prozentuale Entwicklung des Nettoinventarwertes und des Referenzindex werden jeweils aufgrund logarithmierter Renditen ermittelt. Die Performance Fee wird auf den aktuell im Umlauf befindlichen Anteilen der jeweiligen Anteilklasse berechnet.

Die tägliche Renditedifferenz zwischen der prozentualen Entwicklung des Nettoinventarwertes pro Anteil der jeweiligen Anteilklasse und der prozentualen Entwicklung des Referenzindex MSCI Europe Index berechnet sich wie folgt:

$$\text{LN}(1+\text{Rendite des Nettoinventarwertes pro Anteil}) - \text{LN}(1+\text{Rendite des Referenzindex}) = \text{Renditedifferenz}$$

Bei der Berechnung der Performance Fee kommt zusätzlich ein Mechanismus zur Anwendung, welcher beinhaltet, dass diese nur dann erhoben werden kann, wenn die unter Anwendung der oben erwähnten Methode berechnete, kumulierte Differenz seit Lancierungsdatum des Subfonds einen neuen Höchstwert erreicht hat («High-Watermark»). Dabei wird die Differenz zwischen dem kumulierten alten (vor der Entnahme der Performance Fee) und dem neuen Höchstwert entschädigt.

Die Zahlung der in einem Quartal berechneten und täglich zurückgestellten Beträge der Performance Fee erfolgt jeweils per Anfang des folgenden Quartals.

Eine Rückerstattung dieser Performance Fee ist auch dann nicht vorgesehen, wenn der Nettoinventarwert nach Belastung der Performance Fee wieder fällt. Sofern eine neue High-Watermark erreicht wird, kann eine Performance Fee auch in einem negativen Marktumfeld anfallen.

Anteile des Credit Suisse Equity Fund (Lux) Style Invest Europe werden, wie im gültigen Verkaufsprospekt und in dem betreffenden Zusatz zu diesem Prospekt näher beschrieben, zu den nachfolgenden Bedingungen ausgegeben:

Anteilklasse	Währung	Mindestbestand	Erstausgabepreis	Maximale Erstausgabegebühr	Verwaltungsgebühr (pro Jahr)	Anleger- betreuungsgebühr (pro Jahr)
'B'	EUR	n/a	10,- EUR	5,00%	1,92%	n/a
'D'	EUR	10 Anteile	1.000,- EUR	n/a	0,08%	n/a
'I'	EUR	3.000.000,- EUR	1.000,- EUR	3,00%	0,90%	n/a
'T'	EUR	10.000,- EUR	1.000,- EUR	n/a	1,92%	0,90%

- Fondsanteile der Klassen 'B', 'D', 'I' und 'T', die gegenwärtig vom Fonds aufgelegt werden, bestehen aus thesaurierenden Anteilen.

- Zertifizierte Inhaberanteile sind nur für die Klasse 'B' erhältlich.

- Anteile der Klasse 'D' können nur von solchen Anlegern erworben werden, die einen Vermögensverwaltungsvertrag mit einer Geschäftseinheit der Credit Suisse Asset Management abgeschlossen haben.

- Sind keine Angaben zum Erstausgabepreis gegeben, so können Fondsanteile zum Nettoinventarwert gezeichnet werden (siehe Abschnitt «BETEILIGUNG AM CREDIT SUISSE EQUITY FUND (LUX)») des Verkaufsprospektes.»

Die Änderungen der Vertragsbedingungen treten am Tage ihrer Veröffentlichung im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» in Kraft.

Luxemburg, den 16. Mai 2003.

CREDIT SUISSE EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY

Unterschriften

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01505. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020324.2/000/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

NPB SICAV ADVISORY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

H. R. Luxembourg B 85.787.

Auszug der Beschlüsse des Verwaltungsrates vom 21. Januar 2003

Am 21. Januar 2003 fasste der Verwaltungsrat folgenden Beschluss:

- Ernennung von Herrn Dominique Candrian als Verwaltungsratsmitglied an Stelle von Herrn Alexander Böckli der sein Rücktritt bekannt gab.

Luxemburg, den 10. Februar 2003.

Für gleichlautenden Auszug

Für NPB SICAV ADVISORY S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Unterschrift / Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019645.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

MICHPAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 93.155.

STATUTS

L'an deux mille trois, le deux mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Michel Catarino, serveur, né le 22 juin 1976 à Metz (France), demeurant à F-57360 Amnéville, 24, rue de la République;

2.- Monsieur Patrick De Taddeo, cuisinier, né le 28 juillet 1963 à Freyming-Merlebach (France), demeurant à F-57330 Kanfen, 20, rue de Cantevane.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}.

La société prend la dénomination de MICHPAT, S.à r.l.

Art. 2.

Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3.

La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques et petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4.

La durée de la société est illimitée.

Art. 5.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 6.

Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Michel Catarino, serveur, né le 22 juin 1976 à Metz (France), demeurant à F-57360 Amnéville, 24, rue de la République, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Patrick De Taddeo, cuisinier, né le 28 juillet 1963 à Freyming-Merlebach (France), demeurant à F-57330 Kanfen, 20, rue de Cantevanne, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9.

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10.

Simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11.

Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12.

Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13.

En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15.

Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie.
- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Patrick De Taddeo, prénommé.
- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Michel Catarino, prénommé.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Catarino, P. De Taddeo, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, vol. 17CS, fol. 61, case 3. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 mai 2003.

T. Metzler.

(020618.3/222/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

BAROTEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 92.201.

L'an deux mille trois, le seize avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société BAROTEK, S.à r.l. (ci-après la «Société») avec siège social à L-4840 Belvaux, 48A, rue du Chemin Rouge (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 92201, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 février 2003, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe Antinori, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Xavier Fabry, employé privé, demeurant à Norroy-le-Veneur (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Julien Mengozzi, employé privé, demeurant à Metz (France).

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 48A, rue du Chemin Rouge, L-4840 Belvaux, au 462, route de Longwy, L-4832 Rodange.

2. Modification subséquente de l'article 4, paragraphe 1^{er} des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les associés ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de transférer le siège social statutaire de la Société du 48A, rue du Chemin Rouge, L-4840 Belvaux, au 462, route de Longwy, L-4832 Rodange.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article 4, paragraphe 1^{er}, des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4. 1^{er} paragraphe.** Le siège de la société est établi à Rodange.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.
 Signé: C. Antinori, X. Fabry, J. Mengozzi, J. Seckler.
 Enregistré à Grevenmacher, le 28 avril 2003, vol. 522, fol. 23, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): S. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Junglinster, le 6 mai 2003. J. Seckler.

(019994.3/231/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

CORSICA PARADISE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
 R. C. Luxembourg B 92.785.

—
 STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-sixth of March.

Before Us, M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. FUTURE TIMES LIMITED, having its registered office at Suite 24, Watergardens 6, Gibraltar, Trade Register Gibraltar number 79.536

duly represented by Mrs Linda Korpel, jurist, residing in Metz (France) by virtue of a proxy dated March 26, 2003

2. MONNET PROFESSIONAL SERVICES, private limited liability company, having its registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Trade Register Luxembourg Section B number 87.738

duly represented by Mrs Laetitia Ambrosi, jurist, residing in Metz (France) by virtue of a proxy dated March 26, 2003

The above proxies, after having been signed *in variatur* by all the appearing parties and the executing notary remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (*société anonyme*) is hereby formed under the name of CORSICA PARADISE S.A.

Art. 2. The registered office is in Münsbach (municipality of Schuttrange).

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice to the general rules of law governing the termination of contracts, where the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced *inter alia* but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Furthermore, the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by the way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restrictions foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at ten million Euros (EUR 10,000,000.-) to be divided into one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100,-) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on March 25, 2008, to increase in once or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, in compensation for uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, or of available reserves or of issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to reflect this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and of repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, such a decision must be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors may choose among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the items of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Art. 8. Decisions of the board shall require a majority of the votes. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors, obligatorily one signature of Category A and one signature of Category B, or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its dealings with the public administrative bodies, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, being shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company. The convening notices are to be made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Wednesday of the month of June, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the right of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

If one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Interim dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendments of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and shall end on December 31, 2003.

The first annual general meeting shall be held in the year 2004.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to and paid-in in EUR
1) FUTURE TIMES LIMITED, prenamed	309	30,900
2) MONNET PROFESSIONNEL SERVICES, private limited liability company pre-named	1	100
Total:	310	31,000

The 310 shares have been fully subscribed and paid up in cash each up to 100%, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 1,500.-.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first financial year:

Director of category A

Mr Romain Thillens, licencié en sciences économiques, born in Luxembourg (Wiltz) on October 30, 1952, and residing at 10, avenue Nic.Kreins, L-9536 Wiltz.

Directors of category B

Mr Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques, born in Luxembourg (Luxembourg) on September 7, 1951, and residing at 4, rue J.B Schartz, L-7342 Heisdorf

Mr Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, born in Belgium (Namur) on September 4, 1951, and residing at 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler.

The Extraordinary General Meeting appoints Mr Romain Thillens as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first financial year:

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, having its registered office at Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Münsbach, Trade Register Luxembourg Section B number 47.771

Third resolution

The company's registered office is located at Parc d'Activité Syrdall, 22, L-5365 Münsbach

Fourth resolution

The board of directors is authorised to delegate the daily management to one or several of its members.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- FUTURE TIMES LIMITED, ayant son siège social Suite 24, Watergardens 6, Gibraltar, Registre du Commerce de Gibraltar numéro 79.536

ici représentée par Madame Linda Korpel, juriste, demeurant à Metz (France), spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 26 mars 2003.

2.- MONNET PROFESSIONAL SERVICES, société à responsabilité limitée, ayant son siège social Parc d'Activité Syrdall 22, L-5365 Münsbach, Registre du Commerce numéro B 87.738

ici représentée par Mademoiselle Laetitia Ambrosi, juriste, demeurant à Metz (France),

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 26 mars 2003.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CORSICA PARADISE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Münsbach (commune de Schuttrange).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administra-

tion à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient refinancés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de dix millions d'Euros (EUR 10.000.000) qui sera représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 25 mars 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de catégorie A et une signature de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1) FUTURE TIMES LIMITED, prénommée	309	30.900
2) MONNET PROFESSIONNEL SERVICES, société à responsabilité limitée, prénommée	1	100
Total:	310	31.000

Les 310 actions ont été libérées chacune à concurrence de 100% par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Administrateur de catégorie A:

Mr Romain Thillens, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg (Wiltz) le 30 octobre 1952, et demeurant au 10, avenue Nic.Kreins, L-9536 Wiltz Administrateurs de catégorie B:

Mr Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg (Luxembourg) le 7 septembre 1951, et demeurant au 4, rue J.B Scharz, L-7342 Heisdorf.

Mr Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, né en Belgique (Namur) le 4 septembre 1951, et demeurant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Romain Thillens aux fonctions de Président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

ERNST & YOUNG, société anonyme, ayant son siège à L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, Registre du Commerce numéro B 47.771.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

Quatrième résolution

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Ambrosi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, vol. 138S, fol. 67, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

J. Elvinger.

(016346.3/211/417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

ELECTRO-BOBINAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4995 Schouweiler, 57, rue de Bascharage.
R. C. Luxembourg B 23.220.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(019936.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

FIALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 52, rue de Mühlenbach.
R. C. Luxembourg B 68.672.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(019937.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

GEKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Clemency.
R. C. Luxembourg B 42.128.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 2002, vol. 326, fol. 33, case 6/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 2 mai 2003.

GEKA, S.à r.l.

Signature

(019945.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

GEKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Clemency.
R. C. Luxembourg B 42.128.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 2002, vol. 326, fol. 33, case 6/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 2 mai 2003.

GEKA, S.à r.l.

Signature

(019946.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

LEFEBVRE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 56.875.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau 70.721,61 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(019995.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

SWISS RE TREASURY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.575.

Il résulte d'une lettre datant du 31 mars 2003 que Monsieur Dieter Enkelmann a démissionné de ses fonctions de membre du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat.

Depuis, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- a) Madame Irène Salvi, administrateur de sociétés, demeurant à C.F. Meyerstrasse 12, CH-8022 Kilchberg, Suisse.
- b) Monsieur Michel Lies, directeur de sociétés, demeurant à Gbere Geerenstrasse 43, CH-8044 Gockhousen, Suisse.
- c) Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.
- d) Monsieur Marcel Kaufmann, directeur de gestion financière, demeurant à 20, Fläckerhof, CH-6023 Rothenburg, Suisse.
- e) Monsieur Stefan Schroeder, administrateur de sociétés, demeurant au 46, Egerländer Strasse, D-85737 Ismaning, Allemagne.

f) Monsieur Philippe D. Hoch, administrateur de sociétés, demeurant au Kunsnacht, Zürich, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019988.3/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

SWISS RE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.989.

Il résulte d'une lettre datant du 31 mars 2003 que Monsieur Dieter Enkelmann a démissionné de ses fonctions de membre du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat.

Depuis, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- a) Madame Irène Salvi, administrateur de sociétés, demeurant à C.F. Meyerstrasse 12, CH-8022 Kilchberg, Suisse.
- b) Monsieur Michel Lies, directeur de sociétés, demeurant à Gbere Geerenstrasse 43, CH-8044 Gockhousen, Suisse.
- c) Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.
- d) Monsieur Marcel Kaufmann, directeur de gestion financière, demeurant à 20, Fläckerhof, CH-6023 Rothenburg, Suisse.
- e) Monsieur Stefan Schroeder, administrateur de sociétés, demeurant au 46, Egerländer Strasse, D-85737 Ismaning, Allemagne.

f) Monsieur Philippe D. Hoch, administrateur de sociétés, demeurant au Kunsnacht, Zürich, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00904. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019989.3/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

M.D.S., MICHAEL DORY STATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 77.136.

L'associé unique de la société, après avoir eu connaissance du rapport de gestion du 10 janvier 2003, a pris les résolutions suivantes:

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

M.D.S., MICHAEL DORY STATION, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019974.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

BRAMMER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 83.598.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the twenty-second of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist, residing professionally in Luxembourg, 15, Côte d'Eich,

«the proxyholder»

acting as a special proxy of BRAMMER FINANCE ULC, a company having its registered office at Station House Stamford New Road, Altrincham Cheshire WA141EP;

«the mandator»

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That BRAMMER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited liability company having its registered office at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 83 598, has been incorporated by deed enacted on the 22nd of August, 2001.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée BRAMMER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l. amounts currently to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares with a nominal par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of BRAMMER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

IV.- That the mandator holds all shares of the predesignated company and that as a sole partner declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxyholder signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille trois, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mr Patrick Van Hees, demeurant à Messancy, Belgique

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de BRAMMER FINANCE ULC, une société ayant son siège social au Station House Stamford New Road, Altrincham Cheshire WA141EP,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée BRAMMER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 83.598, a été constituée suivant acte reçu le 22 août 2001.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée BRAMMER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., prédéterminée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros), intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société BRAMMER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

IV.- Que son mandant est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, vol. 17CS, fol. 50, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

J. Elvinger.

(020051.3/211/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

EURONET SYSTEM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4955 Bascharage, 4, rue des Violettes.

R. C. Luxembourg B 93.102.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Francesco Fiordaliso, administrateur de sociétés, demeurant à B-7100 La Louvière, 43, rue Duchâteau, né à Mola di Bari (I) le 26 juillet 1956,

ici représenté par Monsieur Olivier Lansac, juriste, demeurant à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Haine St Pierre le 8 avril 2003.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de EURONET SYSTEM.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bascharage.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente de matériel informatique hardware et software ainsi que l'exécution de toutes prestations de services se rapportant directement ou indirectement à l'exploitation et la gestion de sites informatiques, ainsi que toutes prestations et activités annexes et connexes assimilées.

La société peut en outre accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de morts à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2003.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 800,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Patrick Danks, consultant, demeurant à L-4955 Bascharage, 4, rue des Violettes, né à Kinshassa (Zaïre), le 21 janvier 1966, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature,
- Le siège social est établi à L-4955 Bascharage, 4, rue des Violettes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: O. Lansac, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, vol. 17CS, fol. 42, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 avril 2003.

P. Decker.

(020087.3/206/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

B.L.I. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 83.020.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2003

- Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Madame Carine Bittler.
- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05909. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(020086.3/263/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

MOOG HYDROLUX, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 19.831.200,- EUR.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 1, rue de l'Acierie.
R. C. Luxembourg B 19.826.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés du 16 avril 2003

L'Assemblée Générale des Associés tenue le 16 avril 2003 a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Monsieur Gary Parks, né le 17 juillet 1955 à New-York (USA), Director International Financial Controller, MOOG INTERNATIONAL, demeurant à Ashchurch, Tewkesbury, Glos, GL20 8NA, Royaume-Uni.
- Monsieur Harald Seiffer, né le 7 mai 1959 à Sindelfingen (Allemagne), Managing Director MOOG HOLDING, GmbH, demeurant à William Moog Street 28, Böblingen, Allemagne.

L'Assemblée Générale des Associés a également nommé le nouveau gérant suivant:

- Monsieur Nigel Cottell, né le 23 février 1954 à Swindon (Royaume-Uni), General Manager MOOG HYDROLUX, demeurant 72, boulevard Napoléon 1^{er} à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance est désormais composé de trois gérants.

Les mandats des gérants prendront fin lors de l'Assemblée des Associés qui approuvera les comptes annuels clôturés au 30 septembre 2003.

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance du 16 avril 2003

Monsieur Harald Seiffer est nommé président du Conseil de Gérance.

Pouvoirs de signatures:

Signature A: Monsieur Gary Parks, Monsieur Harald Seiffer et Monsieur Nigel Cottell.

Signature B: Monsieur Didier Lang (Finance Manager) et Monsieur Manfred Loewe (Operating Manager).

Tous les membres du conseil de gérance (signature A) peuvent signer et engager la société conjointement avec une autre signature A ou une signature B.

Les détenteurs de signature B ont un pouvoir de signature conjoint pour les opérations courantes relevant de la gestion journalière de la société jusqu'à un montant de 100.000,- EUR.

Les détenteurs de signature B doivent requérir la signature d'un détenteur de signature A pour toutes les opérations dont le montant excède 100.000,- EUR.

Toutes les opérations requièrent la présence de deux signatures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020060.4/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

MOOG HYDROLUX, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 19.831.200,- EUR.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 1, rue de l'Acierie.
R. C. Luxembourg B 19.826.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés du 16 avril 2003

L'Assemblée Générale des Associés tenue le 16 avril 2003 a pris acte de la démission des 3 gérants suivants:

- Jens Rumsfeld,
- Didier Lang,
- Hubert Ammer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020060.5/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

MAWI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 20, rue Adolphe Klein.
R. C. Luxembourg B 70.961.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signatures

(019939.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

25418

TEXANOX LUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 70.694.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 6 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02202/755/18)

Le Conseil d'Administration.

GEF REAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 21.066.

Dear Shareholders,

We are pleased to convene you at the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

the «EGM» of the shareholders of GEF REAL ESTATE HOLDING S.A. to be held in Luxembourg on Friday, June 6, 2003 at 10.30 a.m. at the registered office of the Company, with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of Article 3 of the Articles of the Incorporation as follows:
«The object of the Corporation is to invest in shares of joint-stock companies, mainly of the Middle East, with the following object: the acquisition, the promotion, the management, real estate transactions of any form whatsoever, notably the purchase, the exchange, the sale, the construction, the creation, the modification, the development, the rent of any properties, the enumeration hereabove being not exhaustive.
The Corporation shall not itself carry out directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The Corporation may however participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.
In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits laid down by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing Holding Companies.»
2. Modification of the date of the Annual Statutory General Meeting which will be henceforth on the fourth Friday of June at 11.30 a.m. each year.

Resolutions on the items of the Agenda of the Extraordinary General Meeting require a quorum of as least 50% of the outstanding shares and may be approved at a majority of 2/3 of the shares present or represented at the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may at any time act by proxy.

I (02527/755/29)

By order of the Board of Directors.

BELLOMBRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 19.519.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 2 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport intermédiaire du liquidateur
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Divers

I (02492/506/13)

Le Liquidateur.

25419

COGEP A S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 juin 2003 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du Commissaires.
5. Décharge spéciale à accorder à l'Administrateur démissionnaire.
6. Divers.

I (02224/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

GAPPING INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 85.007.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 juin 2003 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers

I (02412/817/17)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE DE SEPTEMBRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.866.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 11 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02480/755/17)

Le Conseil d'Administration.

CROSS GROUP HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte-Zithe.
R. C. Luxembourg B 72.843.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra le lundi 2 juin 2003 à 11.00 heures au siège social de la société MERCURIA SERVICES S.A. sis au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes;

2. présentation et approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2000, 2001 et 2002;
3. affectation du résultat;
4. décision à prendre en application de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
6. nominations statutaires;
7. transfert du siège social;
8. divers.

I (02483/1005/20)

Le Conseil d'Administration.

ITEMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.383.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme ITEMA S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 3 juin 2003 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02481/000/14)

Le Conseil d'Administration.

PECULIUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 64.242.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, le 30 mai 2003 à 10.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Divers

I (02482/000/17)

Le Conseil d'Administration.

DADENS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 30.639.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra le lundi 2 juin 2003 à 12.00 heures au siège social de la société DADENS HOLDING S.A. sis au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes;
2. présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation du résultat;
4. décision à prendre en application de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
6. nominations statutaires;
7. divers.

I (02484/1005/19)

Le Conseil d'Administration.

RICHTER FAMILY HOLDINGS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 57.643.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra le lundi 2 juin 2003 à 14.00 heures au siège social de la société RICHTER FAMILY HOLDINGS EUROPE S.A. sis au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation du résultat;
4. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. nominations statutaires;
6. divers.

I (02485/1005/18)

Le Conseil d'Administration.

IMMOBILIERE DES SABLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 86.289.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 3 juin 2003 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02486/000/14)

Le Conseil d'Administration.

KB LUX EQUITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.091.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à une seconde

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 19 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 28 des statuts de la sicav qui se lira désormais comme suit:

«Le Conseil d'Administration de la SICAV peut décider la liquidation pure et simple d'un ou plusieurs compartiments dans les cas suivants:

- si les actifs nets du ou des compartiments concernés sont inférieurs à un volume ne permettant plus une gestion efficace.
- si l'environnement économique et/ou politique venait à changer.

Sauf décision contraire du Conseil d'Administration, la société d'investissement peut, en attendant la mise à exécution de la décision de liquidation, continuer à racheter ou convertir les actions du compartiment dont la liquidation est décidée en tenant compte des frais de liquidation mais sans déduction d'une commission de rachat.

Le Conseil d'Administration pourra proposer à l'Assemblée Générale, à tout moment, la fermeture d'un compartiment. Il pourra proposer aux actionnaires de ce compartiment soit le rachat de leurs actions, soit la conversion de ces actions en actions d'un autre compartiment. En cas de liquidation du compartiment, toute action de ce compartiment donne droit à un prorata égal du produit de liquidation de ce compartiment.

Pour les mêmes raisons qu'évoquées ci-dessus (Article 28, paragraphe 1) dans le cadre d'une liquidation, le Conseil d'Administration peut décider de fusionner un compartiment avec un autre compartiment ou de faire l'apport des actifs (et du passif) du compartiment à un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois régi par la partie I de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif ou régis par d'autres droits mais, dans ce cas, avec l'accord de tous les actionnaires du compartiment concerné. La décision sera publiée à l'initiative de la Société. La publication contiendra des informations sur le nouveau compartiment ou l'organisme de placement collectif concerné et sera effectuée un mois avant la fusion de façon à permettre aux actionnaires de demander le rachat, le cas échéant sans frais de rachat, avant toute prise d'effet des transactions. A l'expiration de cette

période, la décision engage l'ensemble des actionnaires qui n'ont pas fait usage de cette possibilité. En cas de fusion avec un Fonds Commun de Placement, cette décision ne peut engager que les seuls actionnaires qui se sont prononcés en faveur de la fusion.

La décision de fusionner un compartiment dans les circonstances et suivant la manière décrite dans les paragraphes précédents peut également être prise dans une assemblée des actionnaires du compartiment devant être fusionné où aucun quorum de présence est exigé et où la décision de fusionner doit être approuvée à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation de chaque catégorie/sous-catégorie sera distribué et ventilé par les liquidateurs aux actionnaires de chaque catégorie/sous-catégorie en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette catégorie/sous-catégorie.»

2. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 12 juin 2003 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

I (02528/755/51)

Le Conseil d'Administration.

GAME INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.752.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 3 juin 2003 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02487/000/14)

Le Conseil d'Administration.

DIVERSIFIED SECURITIES FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 57.138.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 5 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs pour l'année écoulée.
4. Ratification de la cooptation de Monsieur Ahmet Eren en remplacement de Monsieur Daniel Van Hove.
5. Réélection des Administrateurs et du réviseur d'Entreprises agréé pour un terme d'un an.
6. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 28 mai 2003 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

I (02491/755/22)

Le Conseil d'Administration.

ENGELHORN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.493.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *lundi 2 juin 2003* à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02490/000/14)

Le Conseil d'Administration.

CEMO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.311.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le *3 juin 2003* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui accorder.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

I (02493/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

REVILLY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.680.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *4 juin 2003* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Divers.

I (02494/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

ROXELANE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 61.880.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *2 juin 2003* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport intermédiaire du liquidateur
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Divers

I (02500/506/13)

Le Liquidateur.

SEQUOIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 70.529.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 juin 2003 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Démission de deux Administrateurs et décharge à leur accorder.
5. Nomination de deux nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (02495/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

NUTRITIONAL TECHNOLOGY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 83.116.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Divers

I (02496/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

CHATEAUVALLON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 88.103.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juin 2003 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Divers.

I (02497/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

CYBERSCOUTS BENELUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

Die Damen und Herren Aktionäre werden eingeladen zur

AUßERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

welche stattfinden wird am Gesellschaftssitz in Weiswampach, den 30. Mai 2003 um 11.00 Uhr, mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

- Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft;
- Ernennung eines Liquidators.

I (02510/667/12)

Der Verwaltungsrat.

VALIANT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 20.414.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra extraordinairement au siège social de la société à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 9-11, rue Goethe L-1637 Luxembourg, le vendredi 6 juin 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002; affectation du résultat;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nomination statutaire;
5. Divers.

I (02498/000/18)

KB LUX KEY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.616.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 4 juin 2003 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs pour l'année écoulée.
4. Ratification de la cooptation de Monsieur Ahmet Eren en remplacement de Monsieur Daniel Van Hove.
5. Réélection des Administrateurs et du réviseur d'Entreprises agréé pour un terme d'un an.
6. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 28 mai 2003 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

I (02499/755/22)

Le Conseil d'Administration.

EURO-CANADIAN COMPANY FOR TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT S.A.,

Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 28.681.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 juin 2003 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

I (02523/696/19)

Le Conseil d'Administration.

FINANTER INCORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 12.790.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 juin 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

I (02501/1017/14)

Le Conseil d'Administration.

VALTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 67.334.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 2 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02502/506/15)

Le Conseil d'Administration.

SO.GE.PAR. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 85.542.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2003 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 31 mars 2003;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 mars 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (02503/045/16)

Le Conseil d'Administration.

WATERCREEK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 80.616.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 4 juin 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

I (02514/788/14)

Le Conseil d'Administration.

25427

KENTIA FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 69.603.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2003 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (02504/045/16)

Le Conseil d'Administration.

ITACH A.G., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 67.775.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 3. Juni 2002 um 14.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuzuweisung per 31. Dezember 2001
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes.

I (02505/534/16)

Der Verwaltungsrat.

HYSOPE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 64.429.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2003 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (02506/045/16)

Le Conseil d'Administration.

UBAM, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.412.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 4 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation du rapport annuel au 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs pour l'année écoulée.
4. Ratification de la cooptation de Madame Carmen Banuedos Piccione.

5. Nomination de DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises agréé, pour un terme de 3 ans, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.
6. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes et représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 27 mai 2003 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

I (02512/755/23)

Le Conseil d'Administration.

FIRST NEVADA HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 48.959.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 2 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02507/506/15)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE 07, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 71.449.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 6 juin 2003 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (02508/000/17)

Le Conseil d'Administration.

BEVERAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 55.763.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 3 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02509/506/15)

Le Conseil d'Administration.

FOLIO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 29.960.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 2 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02511/506/16)

Le Conseil d'Administration.

MAESTRAL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.806.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 juin 2003 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (02513/045/17)

Le Conseil d'Administration.

VECTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 89.019.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 4 juin 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

I (02515/788/14)

Le Conseil d'Administration.

BAGNOLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 75.618.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 4 juin 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes

4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915

5. Divers

I (02516/788/17)

Le Conseil d'Administration.

PLACINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 28.349.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 6 juin 2003 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02517/534/15)

Le Conseil d'Administration.

COGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 28.342.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 6 juin 2003 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02518/534/15)

Le Conseil d'Administration.

CRYSTAL BULL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 56.315.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2003 à 9.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

I (02519/696/15)

Le Conseil d'Administration.

SYRIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 62.605.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2003 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000, 2001 et 2002.

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02520/696/15)

Le Conseil d'Administration.

HOLPA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.124.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the head office, on 3 June 2003 at 11.00 o'clock.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 2002 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2002.
4. Renewal of the mandate of the Auditor.
5. Miscellaneous.

I (02521/005/16)

The Board of Directors.

BLUEDOOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 56.463.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 juin 2003 à 9.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

I (02522/696/15)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE MARIA-RHEINSHEIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 306.

Les Actionnaires de la SOCIETE MARIA-RHEINSHEIM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse, sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

laquelle se tiendra à Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse, Bloc G, salle GII du rez-de-chaussée le lundi 2 juin 2003 à 18.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

G. Pierret

Président du Conseil d'Administration

I (02530/000/20)

MALACO INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.
R. C. Luxembourg B 44.491.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à Bereldange, au 59, rue de Bridel, le 11 juin 2003 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre selon l'article 100.
5. Divers.

I (02525/000/15)

Le Conseil d'Administration.

STEEL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.261.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 4 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02526/755/17)

Le Conseil d'Administration.

SUPRIMO INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 58.970.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

(02529/000/15)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE FINANCIERE PASCAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.856.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 12 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02531/755/17)

Le Conseil d'Administration.

TENARIS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.203.

Notice is hereby given to holders of shares of common stock of TENARIS S.A. (the «Company») that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») will be held on *May 28, 2003* at 11.00 a.m., at BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG at 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg. The agenda is made of the items listed below.

Agenda:

1. Approval of the Company's annual financial statements for the fiscal year ended December 31, 2002. Approval of the report of the Board of Directors and of the independent auditor on such financial statements.
2. Approval of the Company's consolidated combined annual financial statements for the fiscal year ended December 31, 2002. Approval of the report of the Board of Directors and of the independent auditor on such financial statements.
3. Allocation of results. Approval of dividend payment.
4. Discharge of Directors' responsibilities.
5. Election of members of the Board of Directors.
6. Authorization to the Board of Directors to delegate the day-to-day management of the business to one or more of its members.
7. Determination of compensation to the members of the Board of Directors.
8. Confirmation and appointment of independent auditors and approval of their fees.
9. Miscellaneous.

According to the Company's Articles of Association, resolutions at ordinary general meetings will be passed by majority vote, irrespective of the number of shares present or represented.

In order to attend the Meeting, holders of shares must obtain an admission ticket by depositing their certificates representing their common stock, not later than 4.00 p.m. (Luxembourg, Buenos Aires, México City or Rome time, as the case may be) on May 23, 2003 at the Company's offices in Luxembourg (23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg) (the 'Office'), or at any of the following TENARIS offices: (i) Argentina: Leandro N. Alem 1067, 15°, Buenos Aires, Attn: Horacio de las Carreras and/or Eleonora Cimino; (ii) Italy: c/o DALMINE S.p.A., Piazza Caduti 6 luglio 1944 n. 1 24044 Dalmine (BG), Attn: Maria Grazia Uglietti and/or Massimo Angeli; and (iii) Mexico: c/o TUBOS DE ACERO DE MÉXICO S.A., Campos Eliseos 400-17 Col. Chapultepec Polanco, Mexico D.F., Attn: Félix Todd and/or Andrés Félix (the 'National Offices').

Holders of shares that hold shares through fungible securities accounts and wish to attend the Meeting must present a certificate (issued by the financial institution or professional depository holding such shares) evidencing such deposit and certifying the number of shares recorded in the relevant account on May 23, 2003. Such certificate must be filed no later than 4.00 p.m. (Luxembourg, Buenos Aires, México City or Rome time, as the case may be), on May 23, 2003 with (1) any of the Office or the National Offices or (2) in the case of Mexico, with the Office or the National Offices or S.D. INDEVAL, S.A. de C.V. (Paseo de la Reforma #255, 2o. y 3er piso Col. Cuauhtémoc), in México City.

Holder of shares as of May 23, 2003, may also vote by proxy. To that effect, such holders must file the abovementioned certificate and file complete proxy forms not later than 4:00 p.m. (Luxembourg, Buenos Aires, México City or Rome time, as the case may be), on May 23, 2003 with (1) any of the Office or the National Offices or (2) in the case of Mexico, with the Office or the National Offices or S.D. INDEVAL, S.A. de C. V. in México City.

Holders of American Depositary Receipts (the 'ADRs') as of May 5, 2003 who desire to vote at the Meeting must complete, date and sign a proxy form and return it to JP MORGAN CHASE BANK (the 'Depository') P.O. Box 43062, Providence, RI 02940-5115 by 3.30 p.m., New York City time, on May 21, 2003.

The Meeting Brochure, containing reports on each item of the agenda of the shareholders' meeting, further details on voting procedures and the annual financial statements and consolidated combined annual financial statements for the year ending December 31, 2002, and the proxy statement and forms furnished by the Company in connection with the Meeting may be obtained as from May 8, 2003 from any of the Office, the National Offices, the Depository, Borsa Italiana SPA (Piazza degli Affari 6, 20123, Milan, Italy) or S.D. INDEVAL S.A. de C.V., where the holders of shares and ADRs may exercise their rights mentioned hereby from 10.00 a.m. until 5.00 p.m. local time of each country above referred.

Copies of the Meeting Brochure and Proxy Statement and forms, are also available at www.tenaris.com/investors.

Cecilia Bilesio

Secretary of the Board of Directors

II (02031/795/56)

FINANCIERE STEEWEE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 56.856.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 28 mai 2003 à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02052/755/17)

Le Conseil d'Administration.

HUGETEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 4.787.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 27 mai 2003 à 15.00 heures au 5, boulevard de la Foire avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02053/534/14)

Le Conseil d'Administration.

PILSA, PATENTS, INVESTMENTS & LICENCES, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 5.977.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 mai 2003 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Divers.

II (02059/836/14)

Le Conseil d'administration.

COFIMETAL S.A. (COMPAGNIE FINANCIERE DE LA METALLURGIE), Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.801.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 28 mai 2003 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02097/755/17)

Le Conseil d'Administration.

EURIX EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 63.251.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du mercredi 28 mai 2003 à 10.00 heures au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
- b. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 2002;
- c. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- d. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
- e. Nominations;
- f. Divers.

II (02065/780/17)

Le Conseil d'Administration.

SOTRALENTZ LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 9.015.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu le 26 mai 2003, à 11.00 heures en l'étude de Maître Georges d'Huart, 9, rue de Luxembourg, L-4761 Pétange avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
2. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
3. Le capital social étant entièrement absorbé par les pertes reportées, il y a lieu de voter sur la continuation de la société conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
4. Changement d'adresse.
la nouvelle adresse est L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix;
5. Changement du nombre d'administrateurs imposé par l'article 6 des statuts; la première phrase de l'article 6 dans sa version actuelle est la suivante: «La société est gérée et administrée par un conseil d'administration de cinq membres au moins...». Le conseil d'administration propose aux actionnaires de changer cette phrase de sorte que le nouvel article 6 aura la teneur suivante:
«La société est gérée et administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.
En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.»
6. Renouvellement du conseil d'administration:
Les mandats des administrateurs à savoir Monsieur Jean-François Marquaire (administrateur-délégué), Monsieur Gérard Loreau, Monsieur Loïc Denis, Monsieur Emmanuel Taillez et Monsieur Hubert Willig étant arrivés à échéance, le conseil d'administration propose à l'assemblée de nommer à leur place: Monsieur Patrick Lentz (administrateur-délégué), Monsieur Jean-Jacques Wursteisen, Monsieur Jean-Michel Fallet et Monsieur Patrick Trautman pour une durée d'une année.
7. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, H.R.T. REVISION, société à responsabilité limitée sis 23, Val fleuri, L-1526 Luxembourg, pour une durée d'une année;
8. Diminution de capital de 505.000,00 EUR par apurement d'une partie des pertes reportées.
9. Augmentation de capital de 100.000,00 EUR par conversion en capital d'une partie de la créance de l'actionnaire majoritaire ATP S.A. et par l'émission de nouvelles actions, à souscrire par ATP S.A.
Ces deux opérations, diminution et augmentation de capital, ont pour but d'apurer une partie des pertes reportées et de doter SOTRALENTZ LUXEMBOURG S.A. d'un capital nécessaire à son fonctionnement. La diminution de capital s'opérera par apurement d'une partie des pertes reportées.
10. Divers.

II (02331/000/41)

Le Conseil d'Administration.

LLYDA-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9690 Watrange, 31, rue Abbé Welter.
R. C. Diekirch B 5.225.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social sis à L-9690 Watrange, 31, rue Abbé Welter, le mardi 27 mai 2003 à 18.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2002.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Divers.

II (02073/000/17)

Le Conseil d'Administration.

MEDIAFINANZ S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 23.932.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 3 juin 2003 à 15.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.
L'Assemblée Générale Statutaire du 7 avril 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02099/755/15)

Le Conseil d'Administration.

THUNDER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 51.162.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 3 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.
L'Assemblée Générale Statutaire tenue extraordinairement le 4 février 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02100/755/15)

Le Conseil d'Administration.

HEALTH SYSTEMS EUROPEAN MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.628.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (02305/817/18)

Le Conseil d'Administration.

WORLD RAIL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 88.659.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 mai 2003 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02306/817/17)

Le Conseil d'Administration.

FERRADA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 88.315.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 mai 2003 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02307/817/17)

Le Conseil d'Administration.

RAPHINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 88.226.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 mai 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02308/817/17)

Le Conseil d'Administration.

BROAD DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 88.224.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 2003 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02309/817/17)

Le Conseil d'Administration.

I.P.M.C. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 60.588.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 mai 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaires aux Comptes;
7. divers.

II (02312/817/18)

Le Conseil d'Administration.

CPR UNIVERSE, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 25.553.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 mai 2003 à 11.00 heures, au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2002.
3. Approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2002.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2002.
6. Elections statutaires:
 - Reconduction du mandat de Monsieur Pierre Simonet, en qualité d'administrateur et de président de la SICAV CPR UNIVERSE pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.
 - Reconduction du mandat des Messieurs Philippe Donzel, Jean-François Griveaud et de la société CPR ASSET MANAGEMENT, représentée par Monsieur Arnaud Faller, en qualité d'administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.
 - Reconduction du mandat de DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de faire connaître à la Société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Le rapport annuel au 31 décembre 2002 est à disposition des actionnaires au siège social de la Société.

II (02336/755/35)

Le Conseil d'Administration.

IXUS CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 63.639.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du mercredi 28 mai 2003 à 14.00 heures au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturés aux 31 décembre 1998, 1999, 2000 et 2001;
- b. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999, 2000 et 2001;
- c. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- d. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
- e. Nominations;
- f. Divers.

II (02329/780/17)

Le Conseil d'Administration.

COSMETICS WORLD MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.623.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (02303/817/18)

Le Conseil d'Administration.

INFOR-ID S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 54.077.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 mai 2003 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (02284/696/17)

Le Conseil d'Administration.

HIBISCUS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.665.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 26 mai 2003 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Transfert du siège social.
6. Divers.

II (02190/833/18)

Le Conseil d'administration.

BETZDORF INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.446.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 27 mai 2003 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02251/755/17)

Le Conseil d'Administration.

STAR-CLEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1332 Luxembourg, 28, rue Chicago.
R. C. Luxembourg B 84.689.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(019940.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.
